Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250612-BC2025-057-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/06/2025
Publication : 12/06/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 02 JUIN 2025

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

Zone d'activité du Pizoteau à Tremblay-les-Villages : autorisation de cession d'un terrain à la commune

Rapporteur : Frédéric GIROUX

N°BC2025-057

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de présents	17
Nombre de pouvoirs	1
Votants	18
Secrétaire de séance : **Pierre SANIER**	

L'an 2025, le 02 juin à 18 heures 30, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 27 mai 2025, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pascal LEPETIT (OULINS), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Sébastien LEROUX (DREUX), Talal ABDELKADER (DREUX), Christian BOUCHER (CHERISY).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE), Caroline VABRE (DREUX), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250612-BC2025-057-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/06/2025
Publication : 12/06/2025

Pouvoir(s) :
Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS).

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est propriétaire d'un terrain non bâti d'une superficie 2 581m² situé rue de la Chardonnière, au sud de la commune de Tremblay-les-Villages, en amont de la zone d'activité du Pizoteau.

Le terrain est composé des trois parcelles suivantes : A867, A871, A874 situées en zone UX du PLU en vigueur.

La commune de Tremblay-les-Villages souhaite faire l'acquisition de ces parcelles pour la construction de son futur centre technique municipal.

L'achat du terrain pour délocaliser le centre technique municipal permettra à la commune de récupérer le foncier actuellement occupé par ses services techniques, situé dans le centre bourg, pour y développer un projet d'immobilier mixte (habitat/commerce). Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'opération de revitalisation portée par la commune via les dispositifs Petites Villes de Demain (PVD) et Bourg-Centre.

La commune de Tremblay-les-Villages a délibéré favorablement pour l'acquisition de ces parcelles lors du conseil municipal du mercredi 2 avril 2025.

Le prix de vente est de 19 € /m² arrondi à 49 000 € pour la parcelle de 2581 m², conformément à l'avis du domaine sur la valeur vénale émis le 20 février 2025.
Il est précisé que la présente cession s'inscrit dans le cadre de la simple gestion patrimoniale de la collectivité, sans que celle-ci ne constitue une activité économique ; elle relève du seul exercice du droit de propriété, sans autre motivation que celle de réemployer la valeur du terrain au service des missions de la commune. En conséquence, cette opération ne devrait pas être soumise à la taxe sur la valeur ajoutée. Les frais de notaire seront à la charge de la commune de Tremblay-les-Villages.

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2241-1, L.2122-21 et L.5111-1 et suivants,*
***VU** le 9° de la délibération du conseil communautaire n°2021-75 du 12 avril 2021 portant délégation du conseil au bureau,*
***VU** l'avis de France Domaine du 20 février 2025.*

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE la cession de la zone de 2 581 m² correspondant aux parcelles cadastrées A867, A871, A874 implantées sur la zone d'activité du Pizoteau à la commune de Tremblay-les-Villages, au prix de 49 000 €TTC hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur ;

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'avant contrat de vente, l'acte de vente et tous documents y afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250612-BC2025-057-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/06/2025
Publication : 12/06/2025

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Pierre SANIER** **Secrétaire de séance**